

Séance du 30 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	29
Absents	4
Procurations	4
Votants	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le trente juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures à la salle l'AULA sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-trois juin deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Jean-Philippe ABINAL, Maurice QUATTROPANI, Christine LATAPIE, Mathis VIGUIER, Martine ROUJON, Jean-Louis COSTE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Isabelle COURTIAL, Thierry RUSCASSIÉ, Salma BÉNALI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MÉRAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Franck TOURNERET, Benjamin GOURDON, Jean-François BLANC, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Julie SAVIGNAC, Laura BOUTONNET, Sandrine BUSCAYLET, Alexis CÉSAR.

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Sabine MIRAL), Gulistan DINCEL (pouvoir à Jacques DOUZIECH), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Mathis VIGUIER)

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

DG/95-2026**Adoption du procès-verbal de la séance
du Conseil municipal du vendredi 5 juin 2026**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,
Vu l'avis unanimement favorable après examen de la commission en date du 22 juin 2026,*

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le vendredi 5 juin 2026, a été établi par la secrétaire de séance, à savoir Madame Sabine MIRAL, élue en séance, et a été transmis à l'ensemble des élus.

ENTENDU que conformément à l'article L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que les membres du Conseil municipal l'approuvent ou demandent à le modifier.

ENTENDU qu'aucune demande de modification n'a été formulée.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 5 juin 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 03 JUIL. 2026

Et de la publication le : 03 JUIL. 2026